



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 383-2024

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné de ce qui suit :

Le 8 juillet 2024, le Conseil du Village d'Abercorn a adopté le Règlement N° 383-2024 sur les modalités de publication des avis publics du Village d'Abercorn.

L'objet de ce règlement est de prévoir que tout avis public est diffusé sur le site Internet de du Village d'Abercorn et sur un babillard extérieur situé dans la cour avant de l'Hôtel de Ville. Il prévoit également que le mode de publication prévu par ce règlement a préséance sur toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale.

Ce règlement est disponible à mon bureau situé au 10, rue des Églises Ouest, à Abercorn aux jours et heures normales d'ouverture, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance. Il est également disponible sur le site Internet du Village au www.abercorn.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Abercorn, ce 9 juillet 2024

Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et greffier-trésorier par intérim